

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2008

ADAPTATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 411)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 70

présenté par
Mme Grosskost, rapporteure
au nom de la commission des lois

ARTICLE 15

Dans l'alinéa 98 de cet article, substituer aux mots :

« en France »,

les mots :

« vers la France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(Article 26-34 de la loi n° 47-1775)

Amendement rédactionnel.